
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 décembre 2016 à 18 h 30
Maison du citoyen situé au 7501, rue François-Perrault**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREULT, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Yanik Laneville, Lieutenant PDQ 30
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Présentation du prix Relève d'excellence à Mélanie Lazure

CA16 14 0365

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, en y retirant l'article 51.01.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 14 0366**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2016, à 18 h 30.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA16 14 0367**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 novembre 2016, à 9 h.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 novembre 2016, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement Anie Samson indique que les résultats du sondage pour le projet de rue partagée De Castelnau sont disponibles et que plus de 76 % des gens ont dit oui au projet sur une participation de 1600 participants, soit 52 % des gens admissibles qui ont voté. Le projet se poursuivra et des rencontres seront organisées au cours de l'année 2017.

La conseillère Mary Deros souhaite la bienvenue à la nouvelle commandante du PDQ 33, madame Isabelle Schanck. Elle informe les citoyens que lundi le 5 décembre dernier, le maire de Montréal a participé à l'événement du Club des petits déjeuners à l'école Sinclair Laird. Aussi, jeudi le 8 décembre prochain, il y aura des barrages routiers pour le Magasin partage pour Noël, et elle invite les citoyens à donner généreusement à la grande Guignolée. Également, samedi le 10 décembre prochain, le centre culturel japonais fêtera son 40^e anniversaire de fondation. Ce centre offre des activités culturelles éducatives et sociales. Elle remercie tous les organismes et associations du quartier qui sont venus en aide aux citoyens dans le besoin tout au long de l'année. Finalement, elle souhaite un Joyeux Noël et une bonne année 2017 à tous.

La conseillère Elsie Lefebvre indique qu'elle est contente d'être dans le district de Saint-Michel pour le conseil itinérant. Elle informe les citoyens que la piste cyclable Boyer sera ouverte cet hiver comme projet pilote. Elle remercie les services techniques de l'arrondissement. Également, le 8 décembre prochain, elle souligne que des barrages routiers seront mis sur pied pour la Guignolée dans le district de Villeray afin de recueillir des dons pour les familles démunies. Elle rappelle l'implantation des panneaux d'arrêt dans Villeray ainsi que le marquage qui sera fait à la fonte des neiges. Elle désire également commenter les résultats du sondage du projet De Castelnau qui visait la poursuite ou non du projet. Elle indique qu'il s'agit d'un projet de piétonisation partielle en collaboration avec la Ville centre afin de favoriser les déplacements actifs et que, suite à la consultation publique, 76 % des citoyens ont voté pour la poursuite du projet permanent de la Place De Castelnau qui s'inscrit dans une démarche d'urbanisme tactique. Elle remercie les citoyens pour leur participation.

Le conseiller Sylvain Ouellet annonce qu'il participera, le 11 décembre prochain, à la 27^e édition de la grande Guignolée de monsieur Ron Fitzsimmons sur la 23^e Avenue. Il souligne aussi que le 15 décembre prochain les panneaux d'arrêt seront installés. Il informe les citoyens que pour la saison hivernale la patinoire intérieure à l'aréna Saint-Michel sera ouverte pour le patinage libre. Aussi, lors des auditions de la Commission des finances, la Commission des services électriques a confirmé que les poteaux sur la rue Jean-Talon, entre Christophe-Colomb et D'Iberville, seront tous enlevés en 2017. Il souhaite un Joyeux temps des fêtes à tous.

Le conseiller Frantz Benjamin souhaite la bienvenue aux citoyens de Saint-Michel qui assistent à ce conseil itinérant. Il informe les citoyens d'une bonne nouvelle, à l'effet que le 18 novembre dernier, à l'initiative du maire d'arrondissement et des élus du quartier, s'est tenue la 3^e édition du Forum économique de Saint-Michel qui a permis à quatre projets d'entreprises de pouvoir bénéficier d'un soutien financier. Il remercie les équipes de la direction du développement du territoire, des communications et le directeur de l'arrondissement pour cet événement. Il informe les citoyens de l'initiative de Mon Resto pour son dîner spaghetti dans le cadre de la guignolée et ajoute que toutes les contributions peuvent encore se faire en les contactant. Il souhaite un Joyeux Noël à tous.

Le maire d'arrondissement Anie Samson ajoute que le Café bistro l'Enchanteur ouvrira ses portes le 27 décembre prochain pour offrir des repas gratuits à la population et des paniers de Noël aux gens dans le besoin. Elle ajoute que plusieurs bénévoles y seront ainsi qu'elle-même et des élus pour servir les repas.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Liliane Rachedi	Projet Imaginez Tillemont
Martin Drapeau	Arrêts obligatoires
Ron Fitzsimmons	Salle de concert JFP/Marché B.K.
Claude-Dominique Duval	Jardin communautaire Villeray
Claudia Rousseau	Jardin communautaire Villeray
Josée Vallerand	Déneigement des trottoirs
Madeleine Lachaine	Apaisement de la circulation rue Lajeunesse
Sasha Dyck	Plan local de déplacement
Stéphane Duchesne	Place De Castelnau
Marc-André Vinet	Sécurité piétonnière
Julie Langlois	Politique de l'enfant
Jean Lespérance	Ligne jaune

À 20 h

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

1. de proclamer la journée du 6 décembre, *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles*;
2. de condamner avec force la violence à l'égard des femmes et des filles, violence qui constitue une transgression des droits fondamentaux de la personne humaine;
3. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, tel que le souligne la Charte montréalaise des droits et responsabilités, s'engage à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes et des filles.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0370

Octroyer un contrat à Excavation Anjou inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de quatre dépanneuses avec opérateurs, pour les saisons hivernales 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 544 521,60 \$, taxes incluses - appel d'offres public 16-15650 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accorder à Excavation Anjou inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location de quatre dépanneuses pour une durée approximative de 400 heures chacune, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 544 521,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15650;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1164969007

CA16 14 0371

Octroyer un contrat à la firme Agence Relief Design inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels de réaménagement du parc Saint-Roch, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 64 067,81 \$, taxes et contingences incluses - appel d'offres sur invitation PARCS-16-02 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme Agence Relief Design inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels de réaménagement du parc Saint-Roch, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 64 067,81 \$, taxes et contingences incluses - appel d'offres sur invitation PARCS-16-02 (4 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1161548001

CA16 14 0372

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, des locaux d'une superficie de 94,04 m² au deuxième étage de l'immeuble situé au 911, rue Jean-Talon Est, Centre Jean-Marie-Gauvreau, pour une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 11 826,24 \$, non taxable, à des fins de bureaux pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, des locaux d'une superficie de 94,04 m² au deuxième étage de l'immeuble situé au 911 rue Jean-Talon Est, Centre Jean-Marie-Gauvreau, pour une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 11 826,24 \$, non taxable, à des fins de bureaux pour la Direction de la culture de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer le bail, pour et au nom de la Ville de Montréal-arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1165372009

CA16 14 0373

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et le Centre Lasallien Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, en lien avec les alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et octroyer une contribution financière de 3 440 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Centre Lasallien Saint-Michel pour le projet « Cuisinons contre la violence », pour la période du 3 janvier 2017 au 31 mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017), dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'accorder à l'organisme Centre Lasallien Saint-Michel, un soutien financier de 3 440 \$ à cette fin;

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1163356016

CA16 14 0374

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM), pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2017 et octroyer une contribution financière de 193 980 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc. pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM), pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par le secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc. une contribution financière de 193 980 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1163356018

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0375

Octroyer une contribution financière de 547 533 \$ au Patro Le Prevost, pour l'année 2017, et autoriser le versement d'un montant approximatif de 32 300 \$, correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des prix à la consommation, le tout en conformité avec le bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière de 547 533 \$ à l'organisme Patro Le Prevost, pour l'année 2017, en conformité avec le bail en vigueur pour le volet Grand Centre;
2. d'autoriser le versement d'un montant approximatif de 32 300 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice général des prix à la consommation en conformité avec le bail en vigueur;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1164465004

CA16 14 0376

Approuver la signature des projets de convention à intervenir entre la Ville et six organismes partenaires de l'arrondissement, désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme « Clubs sportifs et activités sportives », pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019 et octroyer une contribution financière au montant total de 179 921,34 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les projets de convention à intervenir avec six organismes de l'arrondissement, qui s'inscrivent dans le programme Club sportif et activités sportives, pour une durée de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2017, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, soient :
 - 27 030 \$ à l'organisme Sport Montréal inc.
 - 21 159,72 \$ au Club de Handball Celtique de Montréal inc.
 - 41 603,94 \$ au Club de gymnastique Les Asymétriques de Montréal
 - 6 360 \$ à l'organisme Loisirs Communautaires Saint-Michel
 - 79 315,68 \$ à l'organisme Monarques de Montréal
 - 4 452 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc.
2. d'octroyer une contribution financière totale de 179 921,34 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1164465002

CA16 14 0377

Autoriser la signature du projet de convention de services techniques entre la Ville de Montréal et le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc. pour le volet entretien sanitaire du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse et autoriser une dépense maximale de 49 270 \$ pour l'année 2017.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville, le projet de convention de services techniques entre la Ville de Montréal et le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc. pour l'entretien sanitaire des espaces du bâtiment situé au 7378, rue Lajeunesse à Montréal, pour l'année 2017, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;

2. d'autoriser une dépense maximale de 49 270 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.8 1164465003

CA16 14 0378

Autoriser la signature d'un projet de convention à intervenir entre la Ville et l'organisme la Maison des jeunes par la Grand'Porte dans le cadre du programme « Activités de loisirs », débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2018 et octroyer une contribution financière totale au montant de 62 629,04 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes par la Grand'Porte, dans le cadre du Programme « Activités de loisirs », pour une période de deux (2) ans, débutant le 1^{er} janvier 2017, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme Maison des jeunes par la Grand'Porte, une contribution financière de 62 629,04 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1164465005

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0379

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161766019

CA16 14 0380

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1161309011

CA16 14 0381

Autoriser une dépense maximale de 42 045,21 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une camionnette Ford F350 4 X 2 2017 en conformité avec l'entente-cadre 706437 (CG15 0029) ainsi qu'une dépense de 32 533,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne en aluminium sur un châssis de camion léger Ford F350 fourni par la Ville.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense au montant de 42 045,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une camionnette 4 X 2 Ford F350 2017 ainsi qu'une dépense de 32 533,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne en aluminium, à Équipements Twin inc.;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1161478003

CA16 14 0382

Autoriser les dépenses de l'exercice 2017 relatives à une commande ou à un service préapprouvé par le biais d'un contrat cadre et ce, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins et autoriser le directeur d'arrondissement à procéder aux virements de crédits nécessaires à la poursuite des opérations dans le cas de dépassement des budgets prévus.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser les dépenses de l'exercice 2017 issues d'ententes cadres négociées par le Service de l'approvisionnement pour un montant n'excédant pas les budgets prévus à ces fins pour les éléments suivants :
 - électricité : 1 212 600 \$;
 - sel et abrasifs : 590 200 \$;
 - pierre, béton et asphalte : 275 700 \$;
 - produits chimiques pour l'usage des piscines : 82 000 \$;

- téléphonie cellulaire : 61 200 \$;
- location d'espaces dans les écoles : 60 800 \$.

2. d'autoriser le directeur d'arrondissement à procéder aux virements de crédits nécessaires à la poursuite des opérations dans le cas de dépassement des budgets prévus.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1161803007

CA16 14 0383

Autoriser une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour des travaux devant être effectués par Trempro Construction inc. afin de compléter la réfection du parement et les aménagements intérieurs au Centre communautaire du parc Ogilvy, dans le cadre du contrat (IMM-16-04) octroyé par la résolution CA16 14 0236 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 384 421,47 \$ à 401 667,72 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour des travaux devant être effectués par Trempro Construction inc. afin de compléter la réfection du parement et les aménagements intérieurs au Centre communautaire du parc Ogilvy, dans le cadre du contrat (IMM-16-04) octroyé par la résolution CA16 14 0236 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 384 421,47 \$ à 401 667,72 \$, taxes incluses et de voter des crédits de 15 748,13 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1161321009

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0384

Autoriser le versement d'une contribution financière de 7 700 \$ à 20 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 500 \$ au Patro Le Prevost, 300 \$ à la Maison de la famille Saint-Michel, 350 \$ à CDC Solidarité Villeray; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 300 \$ à l'Association des locataires de l'habitation Laure-Conan, 500 \$ au Groupe scout 160e François-Perrault, 300 \$ au Club de l'âge d'or Fleur de Lilas; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 300 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul, 500 \$ à La Troupe Folklorique Grecque Syrtaki, 300 \$ au Club d'âge d'or Les Étoiles de Castelnau; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ à l'Association socioculturelle et aide pédagogique (l'ASAP), 400 \$ à l'Association culturelle haïtienne La Perle Retrouvée, 300 \$ à l'Association des locataires de Saint-Michel Nord, 300 \$ au Centre éducatif communautaire René-Goupil (CECRG); DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ à Espace Famille Villeray, 250 \$ à l'Éco-Quartier Villeray, 500 \$ à la Maison multiethnique Myosotis, 500 \$ à la Fondation de l'école Gadbois, 500 \$ à l'Association de hockey mineur de Villeray, 300 \$ au Club de l'âge d'or Parc Turin; 500 \$ CDC Solidarités Villeray, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 7 700 \$ à vingt (20) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE – ARRONDISSEMENT

MONTANT: 1 150 \$

500 \$ au Patro Le Prevost— 104687
300 \$ à la Maison de la Famille St-Michel— 133437
350 \$ à CDC Solidarités Villeray— 377910

FRANÇOIS-PERRAULT

MONTANT : 1 100 \$

300 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Laure-Conan—134384
500 \$ au Groupe scout 160^e François-Perrault—387887
300 \$ au Club de l'âge d'or Fleur de Lilas— 135687 (NEQ du CRAIC)

PARC-EXTENSION

MONTANT: 1 100 \$

300 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul— 129110
500 \$ à La Troupe Folklorique Greque Syrtaki— 128777
300 \$ au Club d'âge d'or Les Étoiles de Castelnau— 137049

SAINT-MICHEL

MONTANT: 1 300 \$

300 \$ à l'Association socioculturelle et aide pédagogique (l'ASAP)—194570
400 \$ à l'Association Culturelle Haïtienne La Perle Retrouvée—106882
300 \$ à l'Association des locataires de Saint-Michel Nord—128952
300 \$ au Centre Éducatif Communautaire René-Goupil (CECRG)—133907

VILLERAY

MONTANT: 3 050 \$

500 \$ à Espace Famille Villeray—350810
250 \$ à l'Éco-Quartier Villeray—104687
500 \$ à la Maison Multiethnique Myosotis—419820
500 \$ à la Fondation de l'École Gadbois—417319
500 \$ à l'Association de hockey mineur de Villeray—401348
300 \$ au Club de l'âge d'or Parc Turin—134954
500 \$ au CDC Solidarités Villeray—377910

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1164701030

CA16 14 0385

Approuver la délégation de pouvoir au comité exécutif de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1164518011

CA16 14 0386

Autoriser une dépense de 521 948,13 \$, incluant les taxes, afin d'assumer la portion de la dépense à être versée par l'arrondissement pour des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs prévus à l'appel d'offres 10118 et ayant pour objet la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1 200 mm sur l'avenue Léonard-De Vinci - PRR de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 521 948,13 \$, incluant les taxes, afin d'assumer la portion de la dépense à être versée par l'arrondissement pour des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs prévus à l'appel d'offres numéro 10118 et ayant pour objet la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1 200 mm sur l'avenue Léonard-De Vinci, sous réserve de l'approbation du dossier d'octroi du contrat par le conseil d'agglomération du 22 décembre 2016;
2. d'autoriser cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1161124003

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0387

Adopter le Règlement numéro RCA16-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017) ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA16-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017) » a été donné le 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA16-14004 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le règlement numéro RCA16-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017) ».

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.01 1161803006

CA16 14 0388**Adopter le Règlement RCA16-14001 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2017). »**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA16-14001 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2017) » a été donné le 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA16-14001 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement numéro RCA16-14001 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2017) ».

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.02 1163121004

CA16 14 0389**Adopter le Règlement RCA16-14008 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de remorque de photo-radar.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA16-14008 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de remorque de photo-radar a été donné le 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA16-14008 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le règlement RCA16-14008 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de remorque de photo-radar.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1161766017

CA16 14 0390**Adopter le Règlement 01-283-94 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement 01-283-94 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention a été donné le 4 octobre 2016 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 octobre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 8 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-94 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 4 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-94 visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention au Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161385023

CA16 14 0391

Adopter le Règlement RCA06-14001-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs à l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire de l'arrondissement et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 novembre 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs à l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire de l'arrondissement a été donné le 10 novembre 2016, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 24 novembre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le Devoir, édition du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA06-14001-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs à l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire de l'arrondissement, et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 24 novembre 2016;
2. d'adopter le Règlement RCA06-14001-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) pour y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs à l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1165898016

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0392

Adopter la résolution PP16-14009 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de centre de services animaliers sur le boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14009 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 octobre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 octobre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le Journal de Saint-Michel, édition du 12 octobre 2016 et le Journal Le Guide de Montréal-Nord, édition du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Montréal-Nord, du 8 novembre 2016 et dans le journal de Saint-Michel du 9 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, la résolution PP16-14009, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions suivantes du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) :

- l'usage autorisé (article 119);
- l'aménagement des espaces de stationnement en cour avant (article 566);
- les occupations et constructions autorisées dans une cour avant - génératrice et conteneurs à déchets (article 342);
- le recul minimal nécessaire pour des équipements au toit (article 23).

et, malgré l'article 6 du Règlement sur les clôtures (C-5), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de centre de services animaliers (C.6(2)) sur le lot 2 213 578, aux conditions suivantes :

- qu'un plan des aménagements paysagers soit déposé avec la demande de permis et qu'il présente des aménagements visant à limiter la visibilité du stationnement par rapport à la rue et à masquer les équipements (génératrice et conteneurs) installés en cour avant;
- qu'un dégagement minimal de 1 mètre soit respecté entre le stationnement et la limite de propriété située au nord-ouest;
- que les unités de stationnement soient recouvertes d'un des matériaux suivants :
 - le béton gris;
 - les dalles et les pavés de béton de couleur pâle;
 - les pavés alvéolés;
 - un enduit de revêtement, dont l'indice de réflexion solaire est au moins 0,29, attesté par les spécifications du fabricant;

- que des chemins d'accès pour les piétons soient aménagés à partir du trottoir du boulevard Pie-IX jusqu'aux trottoirs bordant les accès au bâtiment;
- que des îlots paysagers divisent le stationnement en rangées d'au plus 10 unités de stationnement;
- qu'une superficie équivalente à plus de 25 % de la cour avant soit paysagée et recouverte de plantes, couvre-sol, arbustes ou arbres;
- que les cages extérieures des animaux ne soient pas visibles de la rue;
- que des aménagements soient prévus pour minimiser les impacts de la présence des chiens à l'extérieur par rapport aux propriétés voisines (murs-écrans, aménagements paysagers, clôtures opaques);
- que les bases des panneaux solaires soient non visibles de la rue ou qu'elles soient dissimulées par des murs-écrans s'intégrant à l'architecture du bâtiment;
- que l'architecture du bâtiment reflète une image de qualité et que les matériaux sélectionnés pour les parements extérieurs soient nobles et durables, tels que : bois, maçonnerie, fini métallique à l'exclusion des panneaux corrugués ou posés en clin.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1166495016

CA16 14 0393

Adopter le second projet de résolution PP16-14010 relativement à une demande d'autorisation pour l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 180, rue De Castelnau Ouest (7230, rue Alexandra), à des fins de service de traiteur, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 24 novembre 2016.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14010 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 1^{er} novembre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 24 novembre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Nouvelles Parc-Extension du 11 novembre 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 novembre 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119 et 665.53 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet de permettre l'implantation d'un service de traiteur à l'intérieur du local commercial situé au 180, rue De Castelnau Ouest (7230, rue Alexandra) aux conditions suivantes :
 - que l'affichage soit limité à 1 mètre carré par façade commerciale;
 - qu'aucun affichage ne soit effectué à l'arrière des fenêtres;
 - que la transparence des vitrines soit préservée afin de maintenir le lien visuel de l'extérieur vers l'intérieur du commerce;
 - que le nombre de places assises soit limité à 8;
 - que les équipements mécaniques qui seront installés au toit pour les opérations du service de traiteur soient installés à un endroit qui ne porte pas préjudice aux résidents de l'immeuble ainsi qu'au voisinage en ce qui a trait aux odeurs et au bruit.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1161010028

CA16 14 0394**Approuver la fermeture de 24 Règlements d'emprunts de compétence de l'arrondissement.**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de modifier les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante : en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Dépense à financer » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe jointe à la présente;
2. d'informer le MAMOT que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
3. de demander au MAMOT d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe;
4. de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1164322007

CA16 14 0395**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant l'installation d'enseignes en façade du bâtiment situé aux 440-444, avenue Beaumont. Demande de permis d'installation d'enseignes numéro 3001142540.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 31 octobre 2016, visant l'installation de deux enseignes sur le bâtiment situé aux 440-448, avenue Beaumont. Demande de permis d'installation d'enseignes numéro 3001142540.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1161385017

CA16 14 0396

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant le remplacement de trois enseignes sur le bâtiment situé au 375, rue Jean-Talon Ouest. Demande d'installation d'enseignes numéro 3001184685.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, préparés par International Néon, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 novembre 2016, visant le remplacement de trois enseignes sur le bâtiment situé au 375, rue Jean-Talon Ouest. Demande d'installation d'enseignes numéro 3001184685.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1161385027

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0397

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'un bâtiment temporaire servant à la vente de logements sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest. Demande 3001238509.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « BDV ATELIERS/Élévation Sud », « BDV ATELIERS/Élévation Ouest », « BDV ATELIERS/Élévation Est », « BDV ATELIERS/Élévation Nord », « Bureau des ventes - Plan de plantation », préparés par Gauvreau design et par Provencher Roy, datés du 4 octobre 2016 et du 7 novembre 2016, joints à la présente et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 novembre 2016 et visant l'installation d'un bâtiment temporaire servant à la vente de logements ainsi que les aménagements paysagers sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest (demande numéro 3001238509) à la condition suivante :

- que les bacs pour les trois collectes soient entreposés à un endroit non visible de la voie publique et qui ne nuira pas aux résidents du 7400, boulevard Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1161010030

CA16 14 0398

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection du bâtiment situé au 7940, 18^e Avenue. Demande de permis 3001189771.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 16 novembre 2016, visant la réfection du bâtiment situé au 7940, 18^e Avenue. Demande de permis 3001189771.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1161385025

CA16 14 0399

Abroger la résolution CA16 140150 et édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance 16-14-28 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1855, rue L.-O.-David, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigée pour l'ajout d'un logement, selon le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'abroger la résolution CA16 140150 et, édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance 16-14-28 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1855, rue L.-O.-David, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigée pour l'ajout d'un logement.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1166495018

CA16 14 0400

Adopter le premier projet de résolution PP16-14011 relatif à une demande pour autoriser l'usage « Maison de répit avec hébergement de courte durée » lié à la catégorie d'usage E.5(2)1, dans le bâtiment situé au 9281, 14^e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les articles 119 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'usage « Maison de répit avec hébergement de courte durée » lié à la catégorie d'usage E.5(2)1 et l'usage accessoire activités communautaires ou socioculturelles, dans le bâtiment situé au 9281, 14^e Avenue, aux conditions suivantes :

- le débarcadère devra se situer exclusivement devant la propriété visée;
- l'espace de stationnement autorisé en façade ne doit pas dépasser les limites actuelles de l'accès au garage;

- la capacité maximale ne devra pas dépasser 20 usagers (incluant les moniteurs/éducateurs);
 - l'affichage devra répondre aux normes autorisées en secteur résidentiel par la réglementation, soit un maximum de 1 mètre carré, et être situé sur le bâtiment;
 - l'usage activités communautaires ou socioculturelles doit obligatoirement être autorisé conjointement avec l'usage « Maison de répit avec hébergement de courte durée » et doit être en lien avec l'usage principal.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1166495019

CA16 14 0401

Adopter le second projet de Règlement 01-283-93 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à régir l'installation des bâtiments temporaires servant à la vente ou à la location de logements et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 octobre 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-93 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension» a été donné le 4 octobre 2016, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue 20 octobre 2016, dûment convoquée par avis parus dans le journal Le Devoir, édition du 8 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-93 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 20 octobre 2016;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-93 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à régir l'installation des bâtiments temporaires servant à la location ou à la mise en vente de locaux ou d'unités de logements.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1161010023

CA16 14 0402

Adopter le Règlement RCA06-14001-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'y assujettir les bâtiments temporaires servant à la vente et à la location de logements et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 octobre 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'y assujettir les bâtiments temporaires servant à la vente et à la location de logements a été donné le 4 octobre 2016, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 octobre 2016, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 8 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA06-14001-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'y assujettir les bâtiments temporaires servant à la vente et à la location de logements et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 20 octobre 2016;
2. d'adopter le Règlement RCA06-14001-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) afin d'y assujettir l'installation des bâtiments temporaires servant à la location ou à la mise en vente de locaux ou d'unités de logements.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1161010024

Renouveler le mandat de trois membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Dossier retiré de l'ordre du jour

51.01 1164055002

Levée de la séance

À 21 h 05, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2017.